



Accessibilité numérique Plan annuel 2026

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées complété par l'article 106 de la loi pour une République numérique rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Ce plan annuel d'accessibilité s'inscrit dans ce cadre, mais aussi dans l'objectif de prendre en compte les besoins de tous les utilisateurs. Le présent document est lié **au schéma pluriannuel d'accessibilité 2026-2028** qui présente la démarche globale de mise en accessibilité.

Introduction

Le plan annuel 2026 de France Travail comporte un tableau récapitulatif des actions programmées en 2026 ainsi que leur description.

Le plan annuel concerne les domaines du système d'information de France Travail, c'est-à-dire les sites et applicatifs de communication au public, les services internes et les applications métiers.

Les audits de conformité RGAA sont réalisés par plusieurs organismes dont le dernier est Temesis. Les résultats sont réévalués en interne à la suite des correctifs.

Le plan annuel 2026 de France Travail donne la priorité aux actions permettant d'atteindre 100 % de conformité RGAA pour les services référencés dans l'observatoire des démarches essentielles de la DINUM.

Tableau récapitulatif des actions 2026

Type	Actions	Détails
Schéma pluriannuel d'accessibilité 2026-2028	Définition et mise en place	Rédiger, publier, et communiquer en interne pour son appropriation et sa mise en place
Audits RGAA*	Auditer et mise en conformité	Poursuivre les actions de mise en conformité des services essentiels
Correctifs	Vérification et correction	Corriger les non-conformités pour les services des démarches essentielles pour atteindre l'objectif des 100% de conformité au RGAA, en embarquant et en corrigeant les non-conformités relatives à l'utilisabilité à chaque fois que cela est possible. Pour les autres services, corriger en priorité les non-conformités qui bloquent les usagers aussi bien sur l'accessibilité numérique que sur la facilité d'utilisation (utilisabilité).
Déclarations d'accessibilité	Rédaction et publication	Publier les résultats des audits d'accessibilité.
Design System	Contribution à l'accessibilité	Fabriquer des webcomposants accessibles et utilisables, et évaluer les maquettes du Design System.
Produits et Prestations	Achats	Évaluer des logiciels/produits/prestations achetés sur les critères RGAA.
Formations	Sensibilisation et formation	Sensibiliser et former les collaborateurs, développeurs et testeurs à l'accessibilité numérique et à l'utilisabilité.
Processus de prise en compte de l'accessibilité	Expérimentation	Poursuivre l'installation le processus intégrant dès la phase de cadrage les enjeux de l'accessibilité (RGAA et utilisabilité) et le diffuser auprès des directions métier.

*Audits

Les **sites et services en ligne suivants** feront l'objet d'un audit de conformité en 2026 :

AGE (aide à la garde d'enfant)
Je m'actualise

DUS (GUSO)
AFR POEI (Je fais une demande d'aide de formation)
ACS (Avis de changement de situation)
ASS (Allocation spécifique de solidarité)
Recherche d'offre
Je trouve ma formation (si réécriture terminée)
Estime formation
Emploi Store usagers
Profil de compétence : création de CV
La bonne boîte
France Travail pro (connecté)
ROC (Recherche d'offre conseillers)
Oscar
C'ZAM
SIRHUS
GUSO Page d'accueil
Mon Emploi Ile de France
Simulateur création ou reprise d'entreprise

Les **App Mobile** à auditer :

Mon Espace

Amélioration de la qualité des services Audités

Les **sites et services en ligne** feront l'objet de correctifs et, après contrôle, feront l'objet d'une réévaluation du taux RGAA le cas échéant.